



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Madame Christine LAGARDE

Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et de l'Emploi
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Groupe Socialiste et Apparentés

Paul CUTURELLO

Président du Groupe
Conseiller Municipal Nice
Conseiller Général
Canton Nice 14

Nice, le 4 février 2009

Madame la Ministre,

Marc CONCAS

Co-Président de la
Commission d'évaluation des
marchés publics
Conseiller Général
Canton Nice 1

Permettez moi, au nom de mes collègues conseillers généraux du groupe socialiste et apparentés, et en mon nom personnel, en qualité de co-président de la commission d'évaluation des marchés publics du Conseil Général des Alpes Maritimes, de relayer les craintes des personnels de l'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes des Alpes-Maritimes, sur les conditions d'exercice de leurs missions mais aussi celles des élus locaux que nous sommes, concernant le projet de réorganisation de la DGCCRF annoncé par le Premier Ministre le 15 décembre 2008.

Patrick ALLEMAND

Conseiller Général
Canton de Nice 12
1^{er} V.P Région PACA
Conseil Municipal Nice
Président « Changer d'Ere »

Depuis 2005, l'organisation de la CCRF s'est régionalisée et fournit un travail en réseau tant horizontal (communication entre régions) que vertical (communication directe entre l'administration centrale au Ministère, et les régions).

Antoine DAMIANI

Conseiller Général
Canton de Carros
Maire de Carros

La circulaire d'étape du 7 juillet 2008 avait pris acte de l'efficacité de cette organisation de la DGCCRF en proposant son intégration dans les DIRECCTE (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), préservant en cela son organisation régionale, le travail en réseau et sa réactivité.

Marie-Louise GOURDON

Conseillère Générale
Canton de Mougins
1^{ere} Adjointe au Maire
Mouans Sartoux

Nous nous étonnons du changement de cap annoncé le 15 décembre par le Premier Ministre. Les DGCCRF n'intégreraient pas les DIRECCTE mais des directions départementales de Protection de la Population placées sous l'autorité directe des Préfets de départements.

J.R. VINCIGUERRA

Conseiller Général
Canton de Grasse Sud
Conseiller Municipal de Grasse

Les moyens d'exercice des missions de la DGCCRF risquent d'être remis en cause avec la perte de la réactivité rendue possible par le travail sans intermédiaire avec le Ministère, la perte de la cohérence de son action et de l'égalité de traitement des entreprises et usagers d'un département à l'autre, la complexification de son organisation (ajout au minimum d'un échelon supplémentaire de décision), et enfin le risque d'influence des intérêts politiques ou économiques locaux.

Marc CONCAS

